



Bonjour .

Par **kibag**, le **22/05/2014** à **20:28**

bonjour

je vous votre aide

Qu'arrive-t-il si je fais essayer ma voiture à un ami ou s'exercer mon fils apprenti conducteur et qu'il a un accident au volant de ma voiture? Suis-je couvert?

merci d'avance.....

Par **rokiaf**, le **23/05/2014** à **00:52**

Bonjour

Votre contrat d'assurance automobile vous oblige à déclarer toute situation pouvant influencer sur la décision

de vous assurer ou sur l'établissement de votre prime: le nombre de sinistres dans lesquels vous avez été

impliqué, les personnes qui conduisent votre véhicule ou l'utilisation que vous en faites. Il est important

de répondre honnêtement à ces questions.

Moi pour ma part je vous recommande celui-ci : **xxxxxxxxxxxx**

Par **chaber**, le **23/05/2014** à **07:38**

bonjour kelbag

Un assuré qui essaie de prévenir des conséquences d'un sinistre est malheureusement peu courant.

Les réponses sont dans votre contrat, conditions générales et particulières, qu'il faut absolument relire:

- usage du véhicule
 - conduite exclusive ou non
 - si oui montant de la franchise en cas de prêt
 - exclusion ou non jeune permise
 - si oui montant de la franchise à votre charge (pouvant se cumuler avec la précédente)
- [citation]ou s'exercer mon fils apprenti conducteur
et qu'il a un accident au volant de ma voiture? Suis-je couvert? [/citation]**déclarer
absolument à l'assureur la conduite accompagnée**

Bonjour rokiat

vous n'avez pas à faire de publicité sur le site